

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC

L'an 2021, le 31 mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Wilfried FOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 25/05/2021 Nb de conseillers en exercice : 15 Votants : 13

Membres présents : Mmes Nathalie LAFON, Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Mrs Christian COURJAUD, Wilfried FOURNIER (arrivé à 19h), Aurélien GUILLOT, Jean-Claude GUILLOT, Bruno JACOB, Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Stéphane PAULIAC, Rodolphe PREVOST, Emmanuel RIPPE, Fabien TRUTEAU

Membres absents excusés : Mme Sylvie GUINFOLLEAU M. Rodolphe PREVOST

Secrétaire de séance : Nathalie SICART

M. Le Maire ayant prévenu de son retard, M. Jean-Claude Guillot, 1^{er} Adjoint ouvre la séance à 18h45.

M. Jean-Claude Guillot demande s'il peut ajouter à l'ordre du jour trois points concernant :

- La subvention du voyage scolaire de l'école des Meulières du 2 juillet 2021
- Création d'un contrat à durée déterminée permanent pour remplacer Déborah Vaillant
- Modification du loyer de la Maison des Assistantes Maternelles

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations

• **Adhésion de nouvelles communes au syndicat de la Fourrière 16**

M. Jean-Claude Guillot explique que les communes de Vindelle/Chabrac/Turgon souhaitent adhérer au syndicat de la fourrière 16 et qu'il y a lieu de modifier les statuts du syndicat dans ce sens.

M. Jean-Claude Guillot demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts du syndicat de la Fourrière.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion de Vindelle/Chabrac/Turgon à la fourrière 16 et approuve les nouveaux statuts du syndicat.

19h - Arrivée de M. Le Maire. Il reprend la présidence de la séance.

• **Décision du maire : Modification du loyer de la MAM**

Etant donné que Mme Folané est venue défendre la demande de diminution de loyer, M. le Maire propose de traiter en priorité ce point ajouté à l'ordre du jour concernant la modification du loyer de la Maison des Assistantes Maternelles

M. Le maire précise que ce point ne faisant pas l'objet d'une délibération du conseil municipal, les élus se prononceront sur un vote simple.

Mme Folané explique que le loyer proposé par M. le Maire soit 575€ par mois pendant 3 ans, ne correspond pas à la demande qu'elles avaient faites lors d'un précédent rendez-vous avec Mme Roturier et M. Rippe. Etant donné qu'elles sont pour le moment que 2 assistantes maternelles à pouvoir travailler et ne pouvant pas faire encore de publicité, elles auraient souhaité que le loyer soit de 350 € les 6 premiers mois puis de 600€ les mois suivants.

M. Le Maire demande l'avis au conseil municipal : la proposition recueille 2 abstentions et 13 voix favorables.

M. Le Maire décide donc de fixer le loyer de la MAM à 350 € par mois les 6 premiers mois puis à 600€ par mois pendant 3 ans. A partir de la 4^{ème} année, le loyer sera révisé selon l'indice.

• **Acquisition par M. Marzat d'une partie d'un terrain communal : Impasse des Terriers**

M. Le Maire explique qu'il a rencontré M. Marzat qui souhaiterait régulariser une partie de l'impasse qu'il occupe illégalement.

M. Le Maire rappelle qu'en 2013, le conseil municipal avait déjà délibéré afin de régulariser cette situation en vendant à M. Marzat, cette partie de 29ca à 10€ le m² par le biais d'un acte administratif.

M. Marzat souhaiterait que la commune lui cède gratuitement ou à un prix moins important car il a entretenu depuis des années l'impasse sans demander de compensation.

M. Le Maire propose au conseil municipal de vendre ce terrain, au même tarif que les précédentes affaires, soit 9€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de vendre cette parcelle sous forme d'acte administratif à 9€ le m².

- **Suppression de la régie de la salle des fêtes et de la salle des Associations**

M. Le Maire explique que depuis quelques années, la DGFIP a modernisé les moyens de paiement proposés aux usagers des services publics locaux. Les régies de recettes peuvent utiliser des terminaux de paiement électronique ou un dispositif de paiement en ligne comme PayFip.

Certains usagers, toutefois, continuent de privilégier les espèces (dans la limite de 300€), Cela se traduit par la nécessité, pour les régisseurs, de déposer régulièrement des espèces auprès du comptable public.

A compter du printemps 2021, le circuit de dépôt et d'approvisionnement en espèces va être modifié.

La DGFIP a passé un marché national avec la Banque Postale, qui accueillera désormais les régisseurs des collectivités locales. Pour assurer leur sécurité dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il sera demandé aux régisseurs de ne pas verser de montant en deçà de 50€.

La commune de St Genis d'Hiersac ayant peu de dépôt en espèce, le percepteur nous préconise de supprimer la régie de la salle des fêtes et de la salle des associations.

Si nous supprimons cette régie, lors de la location de nos salles, la secrétaire établira un titre de recette et les personnes payeront directement au trésor public.

M. Le Maire propose de supprimer la régie de la salle des fêtes et de la salle des associations.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Subvention voyage scolaire**

M. Le Maire explique que suite à l'annulation du voyage à St Lary, l'équipe enseignante a souhaité organiser un voyage de fin d'année à La Rochelle pour tous les enfants de l'école des Meulières.

- Aquarium de La Rochelle
- Promenade en bateau pour faire le tour de Fort Boyard

Le montant du voyage s'élève à 1935,30 €

Nombre d'enfants de St Genis d'hiersac : 52 + 9 Hors commune

Nombre d'enfants de St Amant de Nouère : 10

Nombre d'accompagnateurs : 14

M. Le Maire demande au conseil municipal de voter une subvention d'un montant de 1662.08 € en remplacement de la subvention du voyage de St Lary qui s'élevait à 6804 €.

Le Conseil municipal accepte de modifier le montant de la subvention et autorise M. Le maire à verser à la coopérative scolaire de l'école des Meulières, une subvention pour le voyage scolaire de 1707.62€ en plus de la subvention annuelle de 900€. Cette somme sera imputée au 6574 – coopérative scolaire

- **Contrat de travail Service Administratif**

M. Le Maire informe les élus du conseil municipal de la démission de Mme Déborah Vaillant au 30 juin 2021.

M. le Maire propose la création d'un CDD permanent pour un poste d'assistante adjoint administratif à raison de 21h par semaine pour une durée de 3 ans - Echelle C1 - Echelon 1 - IB : 354 - IM : 332, afin de remplacer ce départ.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de M. Le Maire et l'autorise à signer ce nouveau contrat avec l'agent recruté pour une durée de 3 ans.

Informations diverses :

- Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021 : M. Le Maire explique le déroulement des élections. Il demande si toutes les personnes volontaires pour la vaccination ont réussi à avoir un rendez-vous. Il demande aux élus qui pourra être présent pour les permanences les dimanches 20 et 27 juin. Le planning est établi.
- M. Le Maire explique que nous avons accueilli une stagiaire pendant une semaine au service technique. Le tuteur désigné était Mr Lafable. Après cette période, nous ne lui avons pas proposé de CDD. M. Le Maire informe que prochainement il va rencontrer la conseillère de Pôle Emploi afin de recruter un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) d'un an pour un poste à 35h hebdomadaire.
- M. Le Maire informe que le Rouillacais va intégrer le programme « Petite ville de Demain ». Il demande aux élus de proposer des idées de futurs projets pour St Genis d'Hiersac : Aménagement de

Basse, Chemin piétonnier derrière le logis, Aménagement d'une aire de camping-car place des grands chaumes, Borne voitures électriques, Activités nautiques à Basse, Création de bordures dans tous les villages, Aménagement du logis et de ses abords, aire de sport à couvrir, maison de retraite/Ehpad, réhabiliter le temple en salle socioculturelle...

Questions diverses :

- M. Jacob souhaiterait savoir ce qui a été dit lors de la réunion de la Fibre optique. M. Le Maire explique qu'ils ont demandé à Charente numérique que les collectivités puissent avoir des informations plus fiables et plus précises. Il explique également qu'il a envoyé un courrier au président de Charente Numérique et lorsque nous aurons des réponses plus précises nous ferons passer les informations.
- M. Jacob demande si la commune a acheté des hauts parleurs pour l'église car lors des enterrements, les personnes qui se trouvent à l'extérieur n'entendent rien. M. Le Maire précise qu'ils vont s'en occuper.
- M. Jacob explique qu'en passant Rue du Chanvre, il a remarqué qu'il y avait de gros nids de poule. M. Le Maire explique qu'ils seront bouchés car ça a été planifié semaine prochaine. M. Guillot explique que cette rue devrait être refaite jusqu'aux maisons neuves car elle est dégradée.
- M. Jacob demande que les chemins soient broyés car l'herbe est très haute. M. Le Maire dit que les employés ont commencé le broyage. Ils vont le planifier mais qu'il y a beaucoup de travaux à réaliser et que le planning est déjà bien rempli.
- M. Menard demande quand le responsable de la SAUR va revenir pour nous présenter la défense incendie de la commune. M. Le Maire va reprendre contact avec lui.
- M. Moreau reparle des chemins qui ne sont pas broyés et que ça commence à grainer dans les champs. Il demande que ça soit broyé en urgence. Il se demande pourquoi nous avons du matériel neuf et qu'on ne s'en sert pas. Il demande également si c'est possible d'avoir un employé à temps plein sur le tracteur. M. Le Maire précise que le matériel est utilisé et formule la même réponse que pour M. Jacob.
- Mme Roturier explique qu'elle a réuni la commission fêtes et cérémonies et qu'ils ont décidé d'organiser :
 - la fête de la musique le 21 juin : la route des Meulières sera interdite, elle va contacter les commerçants du Bourg pour les faire participer. Un groupe de musique va être contacté.
 - la fête nationale aura lieu le 13 juillet : feu d'artifice / retraite aux flambeaux pour les enfants/ stand (boissons + grillades) tenu par la société de Chasse + Bal populaire avec DJ. La commune offrira l'apéritif.
 - repas champêtre le 17 septembre en coopération avec la commission marché
- Mme Roturier demande que des hauts parleurs soient installés définitivement sur la place du marché. M. Le Maire demande à M. Guillot de s'en occuper pour voir ce qui est possible de faire.
- Prochaine réunion du conseil municipal : pas de date définie

La séance est levée à 21h35